



Appel à projets 2024 Bourgogne Franche-Comté Prévenir et lutter contre l'isolement social des personnes retraitées

Lutte contre l'isolement social des personnes âgées

Les caisses de retraite de la Bourgogne-Franche-Comté lancent leur appel à projets pour lutter contre l'isolement social des personnes retraitées, avec le soutien des Conférences des Financiers de la Bourgogne-Franche-Comté.

Porteurs de projets, déjà 100 ans à vos côtés

Contactez-nous pour réaliser vos projets 2024 : preventionsociale@gieimpa.msa.fr

Règlement

DESRIPTIF DE L'APPEL À PROJETS 2024

Article 1 : La notion d'isolement social et contexte régional

L'isolement est souvent la conséquence d'un processus de désinsertion sociale qui touche tous les âges, mais s'intensifie avec l'avancée en âge. On peut y entrer à la suite de situations fragilisantes (Étude qualitative des effets de l'intervention bénévole sur l'isolement et la perte d'autonomie des personnes âgées, Credoc, octobre 2013), telles qu'une hospitalisation, un déménagement, la perte d'un proche, la maladie, l'entrée d'un proche en établissement, être aidant, ... en particulier lorsqu'on ne dispose de relations qu'au sein d'un réseau unique ou des réseaux difficiles à mobiliser. Ainsi, il est possible d'observer des phénomènes de repli pouvant entraîner de grandes difficultés de retour à une dynamique sociale. Ce constat est d'autant plus vrai suite à la crise sanitaire qui a accentué le phénomène d'isolement forcé des seniors pour des raisons de santé.

L'association « Petits frères des Pauvres » a réalisé une enquête auprès des personnes âgées au sujet des liens sociaux qu'elles peuvent entretenir. Force est de constater une baisse de ces liens que les personnes âgées avaient avant cette période de crise sanitaire, d'autant plus dans la région Bourgogne- Franche-Comté. En effet, d'après le constat du baromètre 2021, l'isolement du cercle amical a fortement augmenté entre 2017 et 2021 puisqu'il est passé de 32% à 53%, tandis qu'en comparaison avec la région voisine du Grand Est, l'augmentation est passée de 30% à 34%.

Article 2 : Objectifs de l'appel à projets

L'appel à projets « **Prévenir et lutter contre l'isolement social des personnes retraitées** » vise à soutenir des projets à destination de personnes retraitées isolées ou en risque d'isolement **en Bourgogne-Franche-Comté** pour :

- les détecter et les accompagner,
- leur proposer des actions favorisant le lien social,
- former des bénévoles qui iront à leur rencontre.

Au travers de cet appel à projets, les caisses de retraite souhaitent financer le **démarrage**

et/ou le **développement** de projets :

- A destination de publics fragiles et notamment les **aidants**, les publics en situation de **précarité** ou **migrants vieillissants**,
- S'appuyant sur un **maillage partenarial** riche,
- Favorisant le **bénévolat de retraités à retraités**,
- Prenant en compte le développement de **relations intergénérationnelles**,
- Prenant en compte la question de la **mobilité** des retraités qui participent au projet,
- S'inscrivant **dans la durée** afin que les liens se tissent et se consolident au-delà de l'action,
- Comportant une **dimension collective**.

Article 3 : Public concerné par l'appel à projets

Les publics cibles sont les personnes retraitées isolées ou en risque d'isolement, quel que soit leur niveau de dépendance (GIR 1 à 6), demeurant en Bourgogne - Franche-Comté. Le public « retraités autonomes » (GIR 5/6) doit représenter au moins 40% des bénéficiaires de l'action.

Devront être clairement précisées les **modalités de repérage des publics cibles** en lien avec des partenariats efficaces et une attention particulière sera portée aux données chiffrées telles que la répartition des GIR et le taux de public isolé visé, dans le dossier de demande de subvention et dans les bilans qui seront demandés.

Article 4 : Temporalité des projets

L'appel à projets 2024 financera majoritairement des actions annuelles qui se dérouleront, évaluation comprise, à compter **du 1^{er} janvier 2024** jusqu'au **31 mars 2025**.

Le renouvellement d'une action déjà soutenue dans le cadre de l'AAP sera possiblement finançable si :

- le bilan de l'action initiale fait ressortir un impact positif quant à la lutte contre l'isolement social auprès des seniors
- **et** si le public visé est différent / le territoire ciblé est nouveau.

Au vu du succès rencontré lors de la dernière édition, le Gie IMPA a décidé de renouveler la possibilité de financer quelques projets pluriannuels qui devront se

dérouler sur la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 mars 2027.

Les projets déposés sur la période pluriannuelle devront répondre aux critères suivants :

- être de nouveaux projets (aide au démarrage)
- un développement croissant sur les 3 ans soit au niveau de la couverture territoriale soit en nombre de personnes touchées, soit en nombre d'actions,
- un déploiement de l'action sur au moins une commune jugée prioritaire par an (voir liste annexée ci-dessous).

Les porteurs de projet pourront donc choisir de s'inscrire sur l'une ou l'autre des temporalités **mais pas sur les deux, pour une même action.**

Spécificité concernant la Saône et Loire :

Au vu de la contractualisation territoriale de la Conférence des Financeurs de Saône et Loire sur la communauté de communes du Charolais Brionnais, seuls les projets qui postuleront pour une subvention pluriannuelle pourront être orientés vers la Conférence des financeurs pour co-financement. Les porteurs de projets lauréats seront intégrés à une programmation territoriale. Leur siège social ou une antenne doit être sur le département de Saône-et-Loire, sauf dérogation traitée au cas par cas.

ANALYSE DES CANDIDATURES

Article 5 : Procédure d'inscription et de sélection des projets

Le dossier de candidature est à remplir directement **en ligne** : <https://isolement.gie-impa.fr/>. Retrouvez plus d'informations sur www.gie-impa.fr. Les dossiers doivent être transmis au plus tard le **27 octobre 2023 à minuit** sur la plateforme. **Toute modification et/ou dépôt de dossier ne sera pas accepté, passé ce délai.**

Tous les types de porteurs de projets sont éligibles à cet appel à projets (associations, collectivités, établissements publics, entreprises, organismes privés chargés de missions de services publics).

Nouveauté 2024 :

Dans un objectif **d'accompagnement des porteurs de projet**, le Gie IMPA se rend disponible pour l'aide à la formalisation de la demande de subvention via le portail du Gie IMPA.

Vous avez un projet à déployer en 2024 en direction de publics âgés isolés ?

Commencez à saisir votre dossier sur la plateforme <https://isolement.gie-impa.fr/> en remplissant les 2 premières parties : « porteur de projet » et « présentation du projet ». Nous vous contactons rapidement pour vous proposer un entretien téléphonique ou visio et échanger sur votre projet, l'objectif étant d'évaluer ensemble son adéquation avec le règlement.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous via la boîte aux lettres générique preventionsociale@gieimpa.msa.fr pour toute question au sujet de votre projet en devenir.

Attention, cet entretien-conseil est un incontournable pour valider et rendre éligible votre candidature cette année.

N'attendez pas le dernier moment ! Nos chargés de projet sont à votre disposition dès le début du mois de septembre.

Les dossiers seront analysés dans le cadre d'un examen permettant d'apprécier en particulier :

- la nécessité sur le territoire
- les moyens déployés pour la détection du public visé
- les atouts pour mobiliser le public visé
- la communication du projet
- la méthode d'évaluation du projet
- la faisabilité (adéquation entre moyens et objectifs)
- la pertinence des actions menées au regard des objectifs du projet et du public visé
- le coût moyen par bénéficiaire
- la part des frais salariaux affectés à la mise en œuvre du projet

Les projets éligibles seront présentés devant une Commission d'attribution pour décision.

Ces décisions ne peuvent en aucun cas faire l'objet de recours ou de procédure d'appel.

MODALITES DE LA SUBVENTION

Article 6 : Attribution des subventions et modalités de versement

La subvention sera attribuée pour les années civiles 2024 et 2025 (1^{er} trimestre) pour les projets annuels et ne pourra donc être utilisée pour des dépenses sur d'autres années.

La subvention sera attribuée pour les années civiles 2024 à 2027 (1^{er} trimestre) pour les projets trisannuels.

Les dépenses d'investissement et de fonctionnement sont éligibles, si elles sont justifiées (devis, etc.).

L'attribution de la subvention sera formalisée par la conclusion d'une convention entre le Gie IMPA et le porteur du projet qui fera apparaître les modalités de versement.

Le Gie IMPA se réserve le droit de demander la restitution de toute ou partie des sommes allouées dans les cas suivants :

- non-réalisation totale ou partielle du projet
- non-conformité de l'usage de la subvention allouée avec l'objet tel qu'il est décrit.

SUIVI DES PORTEURS DE PROJETS SELECTIONNES

Article 7 : Engagements du porteur de projet

Le porteur de projet s'engage à :

- utiliser la totalité de la somme versée selon le plan de financement présenté dans le dossier de candidature
- respecter les obligations contractuelles
- fournir les remontées trimestrielles dans les délais ainsi qu'un bilan intermédiaire puis final expliquant les résultats du projet. Ces bilans expliquent et justifient également l'ensemble des dépenses.

Ces bilans intermédiaires et finaux devront être déposés aux dates limites via la plateforme.

Si l'un des points ci-dessus n'est pas respecté, le Gie IMPA est autorisé à mettre fin au suivi ainsi qu'aux financements du projet en question.

Article 8 : Suivi par le Gie IMPA

Chaque projet soutenu est suivi dans sa réalisation par le Gie IMPA et ses caisses membres. Des représentants du Gie IMPA et/ou de ses caisses membres peuvent se rendre sur le terrain auprès des retraités bénéficiaires et/ou du porteur de projet, afin d'évaluer la mise en œuvre de l'action et les bénéfices pour le public visé.

CONFIDENTIALITE ET COMMUNICATION

Article 9 : Protection intellectuelle

Les porteurs de projet doivent prendre toute disposition nécessaire pour assurer la protection juridique des actions qu'ils présentent.

Article 10 : Confidentialité

Toute personne impliquée dans l'organisation de cet appel à projets s'engage à ne pas divulguer les informations confidentielles (données personnelles et/ou nominatives) des projets présentés dans ce cadre.

Article 11 : Communication

Le porteur de projet s'engage à mentionner le soutien du Gie IMPA, de la Carsat, de la MSA, et des Conférences des Financeurs, par l'apposition de leurs logos sur les différents documents de communication relatifs au projet soutenu.

Le Gie IMPA se réserve le droit de sélectionner certains projets pour les valoriser dans le cadre d'évènements ou supports de communication dédiés.

DISPOSITIONS LEGALES

Article 12 : Cas d'annulation du bénéfice de la subvention

Le non-respect des obligations dérivant de l'ensemble des articles précédents entraîne la nullité de toute délibération. En tout état de cause, les responsabilités du Gie IMPA et des administrateurs siégeant à la Commission d'attribution ne sauraient être engagées en cas de fraude des candidats, soit à leur égard, soit à l'égard de tiers. La violation d'une clause du présent règlement pourra engendrer l'annulation du bénéfice de la subvention.

CONTACT Gie IMPA :

➔ *Vous souhaitez comprendre comment déposer un dossier de demande de subvention sur notre plateforme ou vous avez des questions quant à votre projet ?*

Des webinaires de présentation auront lieu aux dates suivantes :

- Le lundi 11 septembre de 10h à 12h
- Le mardi 12 septembre de 14h à 16h
- Le jeudi 14 septembre de 10h à 12h

➔ *Dès maintenant vous pouvez prendre connaissance du replay de l'an passé via la page YouTube du Gie IMPA :*

<https://www.youtube.com/channel/UC90pJmZsWP8Fhe1xFSVuQ2Q>

➔ *Pour toute demande de renseignement, vous pouvez nous contacter au 03.81.48.56.20. ou par mail preventionsociale@gieimpa.msa.fr*

ANNEXE :

Liste des communes prioritaires :

21

Aignay-le-Duc	Gommeville	Pouilly-sur-Vingeanne
Aisey-sur-Seine	Grancey-sur-Ource	Precy-sous-Thil
Alise-Sainte-Reine	Griselles	Recey-sur-Ource
Allerey	Gurgy-la-Ville	Riel-les-Eaux
Antigny-la-Ville	Hauteroche	Rougemont
Aubigny-les-Sombernon	Heuilley-sur-Saone	Rouvres-sous-Meilly
Avelanges	Jailly-les-Moulins	Saint-Broing-les-Moines
Balot	Jours-les-Baigneux	Sainte-Colombe-en-Auxois
Bard-le-Regulier	La Chaume	Sainte-Sabine
Bard-les-epoisses	La Roche-en-Brenil	Saint-Germain-de-Modeon
Beaumont-sur-Vingeanne	La Roche-Vanneau	Saint-Jean-de-Losne
Beaunotte	Lacanche	Saint-Martin-de-la-Mer
Bellenod-sur-Seine	Lacour-d'Arcenay	Saint-Pierre-en-Vaux
Bligny-le-Sec	Laignes	Saint-Prix-les-Arnay
Boudreville	Laigues	Saint-Thibault
Bousselage	Le Fete	Saussey
Boux-sous-Salmaise	Lucey	Semond
Brazey-en-Morvan	Manlay	Seurre
Bure-les-Templiers	Menesble	Thoires
Busseaut	Menessaire	Tichey
Champeau-en-Morvan	Molesme	Val-Mont
Channay	Montigny-sur-Aube	Vanvey
Charencey	Montmoyen	Venarey-les-Laumes
Chateauneuf	Mont-Saint-Jean	Veuxhaulles-sur-Aube
Chaudenay-le-Chateau	Moutiers-Saint-Jean	Vianges
Commarin	Musigny	Vievy
Corpoyer-la-Chapelle	Nan-sous-Thil	Villaines-les-Prevotes
Coulmier-le-Sec	Nicey	Villiers-en-Morvan
Diancey	Noidan	Villy-en-Auxois
epoisses	Noiron-sur-Seine	Viserny
Etais	Normier	Vitteaux
etalante	Orret	Vosne-Romanee
Faverolles-les-Lucey	Planay	Voudenay
Fontaines-en-Duesmois	Poincon-les-Larrey	Voulaines-les-Templiers
Fontangy	Poiseul-la-Ville-et-Laperriere	
	Pothieres	

25

Amancey
Belvoir
Bretonvillers
Chantrons
Chazot
Courtefontaine
Cubrial
Cubry
Cusance
Eternoz
etrappe
Fleurey
Fontenelle-Montby
Germefontaine
La Breteniere
Les Terres-de-Chaux
L'Isle-sur-le-Doubs
Lizine
Lods
Longeville-les-Russey
Montjoie-le-Chateau
Myon
Pierrefontaine-les-Varans
Randevillers
Rang
Rignosot
Roche-les-Clerval
Rognon
Surmont
Vaudrivillers

39

Abergement-le-Grand
Arbois
Arsure-Arsurette
Augisey
Bletterans
Bois-de-Gand
Broissia
Champagnole
Charcier
Charnod
Chateau-Chalon
Chatel-de-Joux
Chaumergy
Chaussin
Chemenot
Chene-Sec
Conte
Cressia
Darbonnay
ecloux
Foulenay
Germigney
Gigny
Graye-et-Charnay
La Boissiere
La Ferte
La Latette
La Vieille-Loye
Ladoye-sur-Seille
Le Larderet

Le Villey
Lemuy
Les Bouchoux
Les Planches-pres-Arbois
Malange
Marnezia
Moissey
Molamboz
Montfleury
Montlainsia
Mournans-Charbonny
Neublans-Abergement
Ney
Nozeroy
Onglieres
Onoz
Passenans
Picarreau
Plasne
Rotalier
Rye
Saint-Claude
Salins-les-Bains
Saugeot
Sellieres
Supt
Val Suran
Vannoz

Achun
 Arbourse
 Arleuf
 Arthel
 Arzembouy
 Asnan
 Avree
 Bazoches
 Beaulieu
 Beaumont-la-Ferriere
 Billy-sur-Oisy
 Bona
 Brinay
 Chalaux
 Challement
 Champlemy
 Champlin
 Chateau-Chinon (Ville)
 Chatin
 Chaumot
 Chiddes
 Corancy
 Dommartin
 Dornecy
 Empury
 Entrains-sur-Nohain
 Fachin
 Flez-Cuzy
 Glux-en-Glenne
 Gouloux
 Grenois
 Guerigny
 Jailly
 La Celle-sur-Nievre
 La Chapelle-Saint-Andre
 La Maison-Dieu
 Laménay-sur-Loire
 Lanty
 Larochemillay

Limanton
 Lucenay-les-Aix
 Maux
 Millay
 Monceaux-le-Comte
 Montaron
 Montenoison
 Mont-et-Marre
 Montigny-en-Morvan
 Montreuillon
 Moulins-Engilbert
 Moussy
 Myennes
 Nannay
 Neuffontaines
 Neuilly
 Neuville-les-Decize
 Remilly
 Saint-Agnan
 Saint-Aubin-des-Chaumes
 Saint-Bonnot
 Saint-Brisson
 Saint-Germain-Chassenay
 Saint-Honore-les-Bains
 Saint-Leger-de-Fougeret
 Saint-Parize-en-Viry
 Saint-Pierre-du-Mont
 Saint-Pierre-le-Moutier
 Saint-Seine
 Savigny-Poil-Fol
 Semelay
 Surgy
 Talon
 Tamnay-en-Bazois
 Tannay
 Tazilly
 Vandenesse
 Vauclaux
 Vitry-Lache

Aboncourt-Gesincourt	Mercey-sur-Saone
Aisey-et-Richecourt	Molay
Ambievillers	Montdore
Amont-et-Effreney	Mont-Saint-Leger
Arc-les-Gray	Oigney
Bassigney	Onay
Baudoncourt	Oricourt
Belonchamp	Ouge
Betaucourt	Passavant-la-Rochere
Beulotte-Saint-Laurent	Percey-le-Grand
Bourbevelle	Pesmes
Bourguignon-les-la-Charite	Pomoy
Bourguignon-les-Morey	Preigney
Bousseraucourt	Raincourt
Breuches	Roche-sur-Linotte-et-Sorans-les-Cordiers
Briaucourt	Rosieres-sur-Mance
Charmes-Saint-Valbert	Saint-Bresson
Cognieres	Saint-Ferjeux
Corravillers	Saint-Loup-Nantouard
Courtesoult-et-Gatey	Saint-Remy-en-Comte
Creveney	Saponcourt
Dampvalley-Saint-Pancras	Saulx
Delain	Sauvigney-les-Gray
Demangevelle	Scey-sur-Saone-et-Saint-Albin
ecuelle	Selles
Esmoulieres	Semmadon
etobon	Servance-Miellin
etrelles-et-la-Montbleuse	Tartecourt
Ferrieres-les-Ray	Ternuay-Melay-et-Saint-Hilaire
Fleurey-les-Lavoncourt	Vauconcourt-Nervezain
Fouvent-Saint-Andoche	Vellemoz
Germigney	Villars-le-Pautel
Grammont	Vitrey-sur-Mance
Hurecourt	Vy-les-Rupt
Igny	
Jasney	
Jussey	
La Longine	
La Proiseliere-et-Langle	
La Roche-Morey	
La Rosiere	
La Vaivre	
Lambrey	
Larret	
Lavoncourt	
Les Baties	
Malvillers	
Maussans	
Melin	
Membrey	

Authumes	Marly-sous-Issy
Barnay	Matour
Beaubery	Menetreuil
Bellevesvre	Mervans
Bois-Sainte-Marie	Mesvres
Bosjean	Montceau-les-Mines
Bouhans	Montchanin
Ceron	Montcony
Chalmoux	Mont-Saint-Vincent
Chambilly	Morlet
Charette-Varennes	Navilly
Charnay-les-Chalon	Neuvy-Grandchamp
Charolles	Ozenay
Chatenay	Palinges
Chenay-le-Chatel	Rancy
Cherizet	Romenay
Chissey-en-Morvan	Roussillon-en-Morvan
Cortevaix	Saint-Andre-le-Desert
Cressy-sur-Somme	Saint-Bonnet-en-Bresse
Cronat	Saint-Christophe-en-Brionnais
Dampierre-en-Bresse	Sainte-Foy
Digoin	Sainte-Radegonde
Dompierre-les-Ormes	Saint-Gengoux-le-National
Dracy-les-Couches	Saint-Germain-du-Bois
Flacey-en-Bresse	Saint-Germain-en-Brionnais
Fley	Saint-Huruge
Frangy-en-Bresse	Saint-Julien-de-Jonzy
Fretterans	Saint-Leger-sous-Beuvray
Frontenard	Saint-Marcelin-de-Cray
Genelard	Saint-Martin-du-Mont
Genouilly	Saint-Martin-en-Gatinois
Gibles	Saint-Maurice-les-Chateauneuf
Grury	Salornay-sur-Guye
Gueugnon	Saunieres
Issy-l'eveque	Savigny-sur-Seille
Joncy	Sennecey-le-Grand
Juif	Sercy
La Boulaye	Suin
La Chapelle-au-Mans	Thil-sur-Arroux
La Clayette	Torpes
La Frette	Toulon-sur-Arroux
La Grande-Verriere	Vauban
La Guiche	Verdun-sur-le-Doubs
Lacrost	Verjux
Le Rousset-Marizy	Vitry-sur-Loire
Les Bordes	
Longepierre	
Lucenay-l'eveque	
Mailly	
Marcigny	

Ancy-le-Franc	Pierre-Perthuis
Argentenay	Poilly-sur-Serein
Asnieres-sous-Bois	Ravieres
Bessy-sur-Cure	Roncheres
Blannay	Sainte-Vertu
Carisey	Saint-Fargeau
Cerilly	Saint-More
Chamoux	Saint-Pere
Champcevais	Saint-Sauveur-en-Puisaye
Chassignelles	Sougeres-en-Puisaye
Chatel-Censoir	Thizy
Coulanges-sur-Yonne	Tonnerre
Coulours	Treigny-Perreuse-Sainte-Colombe
Courson-les-Carrieres	Villeneuve-l'Archeveque
Cry	Villeneuve-sur-Yonne
Cudot	Villiers-Saint-Benoit
Druyes-les-Belles-Fontaines	Villon
etivey	Viviers
Foissy-les-Vezelay	
Fontenay-pres-Vezelay	
Fontenay-sous-Fouronnes	
Fontenoy	
Fresnes	
Gland	
Grimault	
Guillon-Terre-Plaine	
Jouancy	
Lainsecq	
Lavau	
L'Isle-sur-Serein	
Lucy-sur-Yonne	
Mailly-la-Ville	
Mailly-le-Chateau	
Melisey	
Menades	
Molay	
Montillot	
Noyers	
Perrigny-sur-Armancon	